



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

Mercredi 20 mars 2019

Compte rendu de la Rencontre ordinaire du conseil d'établissement du mercredi 20 mars 2019, 19 heures, à l'Annexe Prud'homme

Étaient présents:

Parents : Fatiha Yacoubi, Louise Lehoux, Laure Barnouin, Valérie Bouchard, Asma Benaziz, Caroline Normandin, Marie-Hélène Luly

Étudiants : Ayoub Benchekroun, Laureen Walton-Kalfon

Membres du personnel : Amel Benoughdane, Kate Kendall, Richard Savignac, Isabelle Perreault, Martine Paquin, Rita Maquiaba, Antoine Massoud et Patrice Forest

Membre du public présent : Mme Nabila (parente)

Début de la rencontre:

La rencontre débute à 19 h 13 avec un préambule de Mme Yacoubi, présidente, qui informe de la tenue d'une réunion préliminaire à huis clos avec les parents. Elle propose d'apporter une clarification à l'ordre du jour, favorisant un déroulement optimal des rencontres.

- 1^{re} rectification : placer le point du public en début de rencontre, tel que stipulé dans la régie interne.
- Elle identifie par la suite les points décisionnels à l'ordre du jour, à savoir le transfert de fonds, les activités éducatives, la grille matière.
- Elle invite les enseignants à déterminer leurs points d'information et leurs points décisionnels. Leur prise de parole se fera ainsi dans les 2 pôles: informatif et décisionnel. Il en sera de même pour le point des élèves, s'il y a quelque chose à faire voter. Les justificatifs de ces ajustements à l'ordre du jour se retrouvent dans la régie interne.
- Mme Amel veut savoir si le point public sera toujours placé en début de rencontre.
 - Justificatif des parents: les gens ne seront pas obligés de rester tout le long de la réunion. Le sujet abordé doit être épuisé en 5 minutes, sans débat, qu'il s'agisse d'une décision formelle, d'un point d'information, d'une problématique, d'une question, d'une lettre lue.

Commenté [ML1]:



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

- Mme Barnouin demande de recevoir l'ordre du jour une semaine avant la réunion pour ne pas être pris de cours, notamment par rapport aux points décisionnels, pour mieux se préparer en conséquence, assurer une meilleure efficacité des réunions et éviter de mettre fin aux rencontres à des heures non raisonnables.
- Mme Lehoux présente ses excuses quant au procès-verbal rédigé pour la rencontre précédente.

1. Accueil et vérification du quorum

Mme Yacoubi souhaite la bienvenue aux personnes présentes de façon plus formelle. Le quorum est vérifié.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté par Mr Savignac avec les rectifications apportées et secondé par Mme Amel. Le point public en point 4 est donc placé avant le mot du directeur.

3. Lecture et adoption du dernier procès-verbal

- Mme Normandin précise qu'elle n'était pas présente à la dernière réunion de CÉ.
- Mme Paquin demande quelques rectifications :
 - Point 4: selon elle, Mr Forest ne s'est pas adressé de façon informelle au CÉ, il a donné lecture d'une lettre à déposer au PV
 - De nombreux ajouts doivent s'effectuer au point 6 du PV du 12 février 2019, entre autres tous les commentaires apportés par les enseignants pour défendre la question de Math PEI; les propos sont complètement absents, nullement mentionnés dans le présent PV.
 - Elle s'interroge sur le point soulevé selon la convention collective, elle n'est pas non plus certaine du dépôt de la grille de cette soirée
 - Elle insiste sur le fait que le PV reflète le contenu des discussions tenues lors des rencontres de CÉ
 - Les commentaires des élèves ne sont pas transcrits non plus dans le PV, notamment leur manque d'aisance à voter sans une consultation préalable du Conseil d'étudiants.
 - Proposition d'adopter le PV à la prochaine rencontre avec les rectifications soulevées.



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

4. Point public

- Mme Nabila, parente d'élève en secondaire 5, présente un point inclus dans le pôle décisionnel. Elle fait référence à la grille-matière, un point soulevé durant les 10 dernières années, en l'occurrence le cours d'activités scientifiques.
 - Mme Nabila vient défendre le maintien de ce cours qui, depuis 20 ans, revêt une grande importance, s'avère d'une grande utilité, a profité à l'apprentissage de 20 générations d'étudiants et profitera encore à plus de générations. Mme Zarif, enseignante concernée par la prestation de ce cours, avait fait un sondage auprès des élèves durant 20 ans. Elle a obtenu 180 opinions positives.
 - Mme Nabila mentionne la grande pertinence de ce cours dans la scolarité de sa fille aînée, un cours essentiel à son parcours au cégep, dans ses laboratoires de chimie ou de biologie. Elle avance que ce cours a un impact sur une petite population d'étudiants, mais s'avère essentiel et indispensable à la réussite des étudiants en chimie et en biologie, dans les cégeps et les universités.
 - Elle affirme qu'il est possible de réviser la décision prise quant à ce cours, de la réévaluer et de remettre le cours dans grille pour le bénéfice des autres élèves à venir. Elle demande de ne pas priver les enfants avec parcours scientifique de ce cours, en vue de les outiller. Leur en priver est impensable, notamment pour le remplacer par le français (même si elle est une adepte du français). Mais la population cible est représentée par des élèves déjà très bons en français. Elle n'a pas de statistique pour l'appuyer certes, les seules statistiques disponibles sont le sondage réalisé auprès des 180 scolarisés à St Luc entre 1999 et 2018, avec des réponses positives, témoignant de l'utilité du cours dans les universités et les cégeps.
 - Mme Nabila réitère la possibilité de modifier la décision aujourd'hui, le cours étant d'actualité et nécessaire pour les élèves avec parcours scientifique dans les cégeps et universités.
- Mme Yacoubi affirme en avoir parlé, avoir tenu une conversation téléphonique avec le directeur à ce propos, avec des parents. Le directeur est prêt à organiser une réunion pour informer les parents intéressés par la question. Les chiffres demeurent importants, il y a même des difficultés de français chez des élèves avec parcours scientifique.
- Mme Barnouin rappelle à tous d'éviter tout débat dans le point du public. Les parents viendront poser des questions à la réunion d'information prévue à cet effet. Tout le monde a voté, pour et contre, on ne peut pas plaire à tout le monde, poursuit-elle. Les élèves réussissent à l'université sans ce cours.
- Mme Nabila ramène l'idée de réévaluer la situation, après avoir pris connaissance de l'information fournie par Mme Zarif, pour empêcher que le cours soit éliminé du parcours



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

PEI. Elle insiste pour que ce point soit consigné, mentionné dans le PV pour réévaluation l'an prochain et pour une meilleure prise de décision par rapport à ce cours.

- Mme Perreault informe que le cours existe toujours.
- Mr Forest va informer les parents par courriel de la tenue d'une réunion d'informations sur le réaménagement de la grille-matière.

4. Mot de la présidente

4.1. suivi des communications des parents (enseignants et directions)

- Mme Yacoubi partage ses inquiétudes quant aux difficultés rencontrées par les parents à communiquer de façon adéquate avec les enseignants et les directions. Elle exprime son désir de connaître, comme parent, le moyen de clarifier, d'obtenir un suivi relatif au cheminement scolaire de ses enfants. Elle qualifie ces difficultés de communication de "parcours de combattants", mais souligne les suivis exemplaires effectués avec Mme Amel.
 - Mme Yacoubi suggère de créer un courriel pour recevoir les correspondances des parents, effectuer un suivi auprès de la direction et des enseignants. En effet, les parents se plaignent de la difficulté de suivi à l'école.
- Mme Paquin informe qu'elle communique toujours par courriel avec les élèves, elle se questionne sur la transmission d'information aux parents (+/-).
- On propose d'acheminer une liste de courriels des enseignants aux parents. Mr Forest a consulté le CPEPE à cet effet, on lui a exprimé un refus parce que l'adresse courriel est institutionnelle. Mr Savignac n'est pas d'avis qu'on accepte une diffusion générale des courriels des enseignants.
- Mme Yacoubi estime important de trouver un équilibre entre implication et intrusion des parents, de répondre à leur désir d'obtenir un suivi concernant leurs enfants, sans insulte. La communication est à établir, selon elle.
- Selon Mme Benazir, cela dépend de la volonté des enseignants d'utiliser un courriel de communication. Les enseignants peuvent transmettre un courriel à la demande des parents, mais n'y ont pas d'intérêt si le parent ne répond pas. Il faudrait une entente parent-enseignant. Pour ce qui est de l'administration, il s'agit d'un autre sujet. À travers le Portail, le parent peut contacter des enseignants. Une communication directe via Mosaïque serait également intéressante; la technologie devrait en favoriser un plus grand accès. Il s'avère important de trouver une solution, car il existe une rupture totale de communication, un vide entre enseignant et parent (exemple l'illustrant: une matinée, on a averti un parent de l'absence de son enfant à l'école, alors qu'il y était. Cela a pris 15 minutes pour tout vérifier, engendrant 15 minutes d'angoisse chez le parent).

Commenté [ML2]:



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

- Mme Paquin se questionne sur la réception des communications par les parents en début d'année, avec les appels téléphoniques reçus se retrouvant dans le pigeonier. Les enseignants doivent dès lors retourner les appels. Certains enseignants fuient le contact avec les parents. Les parents doivent alors renchérir auprès de la direction adjointe.
- Mr Forest peut relancer les enseignants là-dessus par des échanges, en re-questionnant les enseignants et les directions adjointes à ce sujet. On requiert un changement dans la communication entre parent et école, une action plus directe.
- Mme Amel recommande d'éviter autant que possible les intermédiaires entre parents et enseignants, direction et parents. Les courriels sont disponibles sur le site de l'école. Si l'enseignant n'effectue pas de retour, cela impose des heures de travail supplémentaires à la secrétaire.
- Mme Lehoux signale que certains enseignants communiquent les résultats d'examen au fur et à mesure sur le site. Elle pense qu'on devrait encourager les enseignants à le faire pour faciliter une rétroaction à la maison, c'est important.
- Mme Kendall résumera la discussion lors de la rencontre d'enseignants, le bulletin peut être donné par courriel. Mais l'enseignant n'a pas le temps d'y répondre, l'obligation professionnelle rentre ici en ligne de compte. Un appel est plus instantané. Elle retient l'idée de communiquer les courriels sur une base volontaire, mais la pression reposera sur les autres enseignants.
- Mme Normandin mentionne qu'au CLSC une indication figure au bas du courriel pour spécifier de ne pas répondre, ou pour expliquer le délai dans les réponses; le parent fait ce qu'il veut. Mme Benazir ajoute que ces messages sont modifiables à volonté pour informer les parents qu'aucune réponse n'est nécessaire. Le détenteur du courriel a donc le choix de notifier au parent de ne pas répondre lorsqu'il le juge nécessaire.

5. Mot de la direction

- Le directeur souhaite aux membres du comité la bienvenue à l'annexe Prud'homme dont les locaux seront modifiés au fil des années, une belle opportunité à saisir pour l'école.
- Il informe des quelques événements survenus dans la vie de l'école :
 - L'Expo science a connu un grand succès, surtout que 26 classes d'écoles primaires se sont déplacées cette année. Il s'agit de la 30e année de l'Expo science à St-Luc, d'où l'importance de souligner l'implication et le départ de Mr Lévesque (c'est sa dernière année, il part à la retraite).
 -



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

- Coupe du monde de soccer : sur l'heure du midi avec Mr Claude et Mme Verbeke. Activité agréable, avec la présence d'un ancien joueur de l'impact pour remettre la coupe. Très apprécié!
- Semaine du français : beaucoup d'activités réalisées, la préparation par l'équipe enseignants. C'était très beau, offrant une belle panoplie d'activités: dont un extrait du spectacle de Wajdi Mouawad. Aussi, la comédie musicale (les 8, 9, 11, 12, 13 avril) Hair spray, un slam et de la musique en secondaire 3 (avec Mr Gauthier et Mr Treille à partir de texte), activité de Mr Sif.
- À venir, un Concert de la Maison symphonique (OSM) le 3 mai, (Joseph-François-Perrault et Face collaborent), un concours de jazz Musicfest, Concours Harmonie musique à Sherbrooke...
- Des billets sont en vente actuellement sur le site de la Place des Arts pour le 3 mai.
- Pour les élèves en classes régulières : en secondaire 3 (la veille de la relâche, le 1er mars) activité cinéma, présentation de pièce de théâtre pour les élèves de M. Sif.
- Mme Amel parle de la pièce présentée par des classes d'accueil de PGLO.
- Mr Forest poursuit avec la Cabane à sucre avec les jeunes intéressées, il y aura aussi de la tire sur neige à l'extérieur de l'école sur l'heure du midi, ainsi que du soccer libre pour tous.

6. Dossiers

Les dossiers présentés font référence à des points décisionnels ou informatifs.

6.1. Budget régulier et transfert du fonds 4 au fonds 9 (résolution): Point décisionnel

- Deux documents sont déposés: 1 à chaque rencontre et une résolution pour un transfert de somme du fonds 4 (dons d'organismes) au fonds 9. On officialise ainsi le transfert de fonds pour permettre l'achat de certaines choses.
- Les finances de l'école vont mieux que l'an dernier, le déficit est résorbé cette année, on est presque à l'équilibre, informe Mr Forest. L'achat de casiers et mobiliers pour les élèves dans les classes est envisagé cette année.
- Le directeur donne lecture de la résolution du conseil: paiement de sommes dues, matériel pour annexe Prud'homme, ateliers Speech à Terrebonne pour les jeunes en adaptation scolaire avec musicienne et composition de chansons, Tournoi de basket et achat d'équipements... (cf: voir résolution du CÉ du 20 mars 2019 pour détails).
- Mme Yacoubi remarque en bas de page les noms de la présidente et du directeur, mais la signature de cette dernière ne figure pas dans la résolution du CÉ.

Commenté [ML3]:



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

- Mme Bouchard relève la mention des ateliers Speech à deux endroits. Mme Kendall n'y est pas impliquée, mais évoque les ateliers de chants et de poésie pour les élèves. À Prud'homme, le directeur pense que ce sont des ateliers de cuisine qui se donnent. Le directeur va valider.
- On met un point d'interrogation à la signature de ce document, signature qui sera ajoutée après vérification des informations.

6.2. Activités éducatives : Point décisionnel

On parle d'un document de 2 pages (cf: voir pour détails document Activités/sorties 2018-2019):

- C'est un autre aspect à améliorer dans la communication, précise le directeur, en s'assurant de consigner tout document impliquant les approbations du CÉ, du CPEPE, avec les activités de chaque enseignant avec projet (qui fait quoi, les montants alloués, informer tout le monde, secrétaire). On essaie de centraliser le tout et ça s'améliore, ajoute le directeur. Il n'y a pas eu d'approbation la dernière fois.
- Le directeur donne lecture du document. Quand l'approbation du CÉ est obtenue, on mentionne: oui. Mr Forest est en fait tenu d'informer le CÉ des sorties qui génèrent un changement à l'horaire de l'élève, surtout qu'elles sont désormais toutes financées par le budget. Ceci était convenu lors des discussions.
 - Une rencontre est prévue dans le cadre du cours d'anglais.
 - Musique corde ville de Terrebonne: projet de Mr Treille, les cordes vont jouer avec une chorale de jeunes autistes. Ce n'est pas passé au CPEPE, c'est passé chez Mme Patry lundi. Mme Paquin ne pense pas que les enseignants vont s'opposer à une activité santé musique. Adoption en comité.
 - Mr Savignac parle de l'activité du samedi 30 mars. Nul besoin de passer au CPEPE, car elle n'entrave aucunement les cours. Il fait référence au Jazz de 17 musiciens, ou petits avec 10 musiciens, remise de prix, spectacle. Un des derniers concerts de Mr Vogel, précise-t-il.
 - L'atelier de théâtre est déjà passé pour le secondaire 2, concert OSM 9 et 10 avril prochains. L'activité de Regina Assumpta du 11 avril est passé au CPEPE également.
 - Mme Kendall parle de l'activité reliée au Centre culturel NDG. Elle la présentera aux collègues du CPEPE lundi. Cette activité a lieu dans le cadre du cours d'Éthique et culture religieuse (un peu d'art dramatique s'y est glissé). C'est l'histoire d'un jeune de 12 ans qui assiste malgré lui à une fusillade, s'éloigne de la réalité, avec des pièces sur l'exposition aux images violentes. Un retour est prévu en classe avec les élèves. Deux autres groupes d'accueil 29 et 59 en bénéficieront.

Commenté [ML4]:

Commenté [ML5]:

Commenté [FP6R5]:

Commenté [ML7]:



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

- Les autres activités de la liste sont énumérées (cf: voir document Activités/sorties 2018-2019) : secondaire 4 le 18 avril; rencontre des jeunes de secondaires 4 et 5 à Polyvalente Deux-Montagnes; salle OSM: musique concentration secondaire 4 en soirée; 3 mai: sortie pour PEI secondaires 2 avec Mr Beaulieu; secondaire 5 Musée des sciences à Ottawa 8 mai avec Mme Zarif; 17 et 18 mai pour secondaires 1 - 2 et 3 durant une journée pédagogique et un samedi (aucune entrave aux cours); Camp musical des Laurentides pour une fin de semaine; Boute-en-train le 30 mai pour les foyers d'accueil; Ottawa le 7 juin un voyage aller-retour (plus facile à insérer dans l'horaire).

6.3. Projet éducatif : Point informatif

- Ce n'est pas le dossier le plus actif actuellement. Le document se trouve sur imprimante et présente 3 objectifs.
- On est encore à l'étape d'évaluer l'ancien projet éducatif, avec recueil du point de vue des enseignants. Il est question de maintenir les objectifs en les retravaillant. Une autre préoccupation est de trouver une façon de consulter les parents et les parents du CÉ. Un sondage sera envoyé à ce sujet.
- Avant de bâtir un nouveau projet éducatif, encore faut-il réaliser un bilan de l'ancien. La CP s'en occupe et ce sera abordé au point PEI. L'adjointe pédagogique et la CP (Chantal Fillion, nouvellement embauchée, a pour premier mandat la visite d'accréditation PEI) doivent s'en charger. On travaille avec les jeunes adjoints recrues et on les laisse s'approprier leur dossier d'assignation.
- La date de tombée est fixée pour la fin de l'année, avec une présentation des nouveaux objectifs et des moyens pour les atteindre dans un format de carte de visite, de 3 lignes. L'année prochaine, les moyens de mise en oeuvre pour réaliser ces objectifs seront discutés et adoptés. L'idée est de prendre les élèves et de les accompagner dans la réalisation d'objectifs pertinents, exercice requérant consultations et consensus.
- Le directeur fait également mention d'un projet intéressant à développer avec le prof d'anglais; ce sera abordé dans le point PEI.
- Il souligne le travail de la conseillère pédagogique, pivot dans l'école.
- Mme Barnouin questionne sur le moment fixé pour l'envoi dudit sondage.
 - Mr Forest répond qu'il s'agit d'une présentation très simple. Le 5 avril constitue un moment charnière pour en discuter avec les enseignants, une journée pédagogique institutionnelle est prévue pour cela. Une consultation plus large doit se faire d'ici le 5, le sondage devra être envoyé aux parents d'ici le 5 avril.
 - Mme Paquin rappelle que le 5 avril est une journée fixée pour le PEI, beaucoup d'enseignants y participent, ils ne pourront donc pas prendre part aux discussions/réflexions relatives au projet éducatif.

Commenté [ML8]:

Commenté [ML9]:



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

- On s'interroge sur la possibilité que les enseignants non présents reçoivent une forme de consultation, peut être le même sondage que les parents.
- Mr Forest réitère qu'il s'agira d'un très simple bilan éducatif, de voir si les objectifs sont atteints, de les mesurer si c'est le cas. Ensuite il y a des choses subjectives. Il faudra en discuter ensemble. On compte un effectif de 135 enseignants à l'école, 50 au PEI. Ceux qui participent à l'évaluation sont environ 70 enseignants, puisque ce point est imposé par la CSDM.
- Mme Paquin propose qu'on procède à la consultation du projet dans l'après-midi et à l'évaluation du PEI en avant-midi. Le directeur avance que le point a été discuté en CPEPE et que l'horaire est conforme à ces discussions.

Commenté [ML10]:

6.4. Grilles-matières : Point décisionnel

- Beaucoup de questionnements, de remises en question circulent autour de la grille-matière. On se demande si le processus est légal ou pas. Un avis a été reçu de la CSDM précisant que cela a été fait selon les règles: le vote était légitime et légal, la décision prise dans l'intérêt des élèves. Le CÉ est souverain tel que stipulé dans les règles de régie interne, il n'y a pas d'organisme qui le chapeaute, même s'il rend des comptes à la CSDM. Si des modifications, des fractionnements s'imposent, le CÉ a le droit de le faire. Le Conseil approuve le temps alloué à chaque matière, les étapes préalables ont été réalisées.
- Il reste un dernier bout à approuver: la proposition déposée dans les dernières semaines.
 - Mme Paquin rapporte que le département de science a demandé de faire parvenir des informations au CÉ avant de procéder au vote.
 - Mme Yacoubi rappelle que le règlement demande un dépôt de document avant la rencontre du CÉ, notamment lorsqu'il concerne le point sur lequel voter.
 - Pour ce qui est du point sur lequel voter, il fallait formuler une nouvelle offre. Mr Forest explique que dans le processus d'approbation de la grille-matière, quand le CÉ refuse, le directeur doit retourner en consultation et formuler une nouvelle proposition. Les profs n'ont pas approuvé la dernière proposition présentée la dernière fois. La nouvelle proposition est issue du directeur, qui a parlé aux enseignants du CPEPE, ceux-ci l'ont transmise lors des consultations réalisées. La nouvelle proposition ne représente pas le résultat d'un sondage auprès des enseignants, qui sont restés dans le statut quo. Ce dernier ne figure pas dans la proposition de la direction.
 - Mr Forest ajoute que les profs de science ont eu accès au document et l'ont consulté.
 - Mme Kendall ramène sur la table la proposition des enseignants d'offrir un cours d'ATS à 6 périodes, 2 périodes d'Éthique et culture religieuse et 2 périodes d'options

Commenté [ML11]:

Commenté [ML12]:



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

pour offrir davantage d'options. 37 votes sont obtenus pour 6 périodes d'ATS, une forte majorité d'enseignants se sont prononcés sur cette proposition. Mr Forest ne voulait pas prendre cette direction pour différente contrainte de la grille-matière.

- Mr Forest avance avoir entendu "statut quo", il a donc pris pour acquis que les enseignants voulaient maintenir le statut quo. La grille était mal faite l'an dernier, il propose de refaire le tronc commun ce soir, peu importe la décision retenue.
- Mme Paquin rétorque que le point n'a pas été discuté entre eux au CPEPE.
- Mme Yacoubi lit un courriel reçu, rapportant l'intention du directeur de présenter une proposition. Mr Forest a précisé en quoi consistaient les propositions parce qu'un prof lui en a fait la demande, sinon ils ne l'auraient pas su.
- Mme Paquin atteste que les profs n'acceptent pas comme argument de la direction de faire une offre à 2 périodes, engendrant des contraintes logistiques non pédagogiques. Les élèves ne doivent pas être privés d'une option. L'option retenue par les profs est la suivante : 6 périodes d'ATS, 2 périodes d'ECR, 2 périodes d'options plutôt que 6 ATS et 4 ECR.
 - Des documents descriptifs sont fournis pour éclairer le CÉ quant au choix de la proposition soumise, nécessitant un vote, et sur les faits concernant le cours ATS. Y sont mentionnés, entre autres, les statistiques de réussite, que les élèves ST à Saint-Luc sont plus forts au départ, que la plupart de ceux qui suivent le cours de Math STE, quelques écoles ne donnent plus ATS et donnent ST à 6 périodes... (cf: voir feuille descriptive à l'appui).
 - Les profs ont mentionné que les 40% pratique et 60% théorique représentent les pondérations aux bulletins accordés à chacune, et non le temps passé au laboratoire... (cf: voir feuille descriptive à l'appui).
- Mme Perreault ajoute que le cours ST était donné à 5 périodes, elle évoque une réussite totale sans exception. L'examen du ministère était mieux réussi que les 3 étapes (elle a procédé à une vérification 1 par 1). Le cours ST était donné au groupe parenthèse qui n'existe plus. Quelques écoles offrent ST à 6, 4 unités de 25 h à 4 périodes, donc c'est un leurre que de penser l'offrir à très peu de périodes. Le taux de réussite de St-Luc est plus élevé que celui de la CSDM. Le cours ST est donné à qui le veut, en autant qu'il ne se retrouve pas en Math de secondaire 3.
- Mme Bouchard demande une définition des acronymes ATS, ST, STE, ECR. Mme Perreault en fournit quelques détails:
 - ST (4): science techno., obligatoire pour sanction étude, science de base à réussir pour l'obtention du diplôme

Commenté [ML13]:



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

- STE (4): enrichissement pour aller chercher le volet enrichi en complément de ST
 - ATS (6) offre aussi un cours de base pour l'obtention du diplôme.
 - SE (2) est la portion enrichissement complémentaire au cours ATS
- Mr Savignac réfère à la lettre rédigée par les profs de science. Aucun prof ne dispose d'assez de temps pour enseigner son programme, peu importe la matière. Le programme ST est très dense et impossible à donner à 4 périodes. On ne peut leur adresser de réprimandes à eux, mais plutôt au ministère. Il relit la lettre des profs de science.
- Mme Perreault répond que le Ministère est au courant, CST/ST/, 4 universités pour enseigner ST...
- Mr Forest a récupéré la définition des cours sur internet et en présente les détails sur PowerPoint.
- Les élèves se prononcent sur la question:
- Laureen a des cours d'ATS avec beaucoup de manipulation, les difficultés en théorie se rattrapent au niveau du cours pratique. Elle n'a pas de cours de science en secondaire 5 et elle est bien avec cette situation.
 - Ayoub affirme que le cours d'ATS est destiné aux personnes avec science de base. Il a effectué un changement pour poursuivre en parcours scientifique. En secondaire 3, ce cours lui a été présenté comme ayant un aspect pratique et un aspect théorique, et qu'il fallait choisir un des deux. Il estime important de fournir une information plus claire, surtout sur les débouchés possibles avec ce cours.
 - Mme Perreault informe qu'en suivant le cours d'ATS, on ne peut pas continuer en science en secondaire 5.
 - Mme Paquin avance que c'est pour cette raison précise que l'arrivée du PEI a tout changé, parce qu'auparavant St-Luc a toujours offert les 3 cours.
 - Une attention spéciale doit être accordée aux préalables utiles aux cours collégiaux.
 - Mme Luly demande à Mr Forest de bien vouloir communiquer le PowerPoint présenté par courriel aux membres du CÉ.
- Mme Lehoux propose que les cours d'ATS fonctionnent davantage par projet. Elle croit beaucoup aux apprentissage par projet, quelque soit le cours (écrit ou pas). Elle pense que l'approche par projet devrait se développer de plus en plus à l'école.
- Un parent questionne sur les débouchés de la combinaison ATS + STE . Mme Perreault explique que si un enfant souhaite suivre un parcours scientifique au CEGEP, il devrait

Commenté [ML14]:



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

choisir la combinaison ST + STE, lui permettant en secondaire 5 de poursuivre en chimie + physique.

- Mme Amel renchérit, à la demande de Mme Yacoubi : un élève en secondaire 3 peut choisir l'ATS s'il aime la manipulation. S'il veut faire plus tard science, science santé pure, ingénierie, il prendra ST + STE en secondaire 4, et chimie + physique en secondaire 5. Le cours d'ATS est bon pour les élèves qui auront plus de pratique en science, généralement en labo ou en atelier. Le contenu de cours et l'approche sont différents.
- Mme Barnouin résume l'ensemble des propos autour de la question.
- Mme Perreault parle de 10 cours de science en secondaire, avec pas plus de manipulation en ATS. Elle a voulu savoir si les élèves manipulaient davantage en ATS, on lui a répondu que non.
- Mme Kendall se questionne sur la possibilité d'avoir 3 parcours en ce moment. ST tout cours n'est pas possible en ce moment, répond le directeur.
- Mr Forest lit la proposition de la direction (des élèves en soccer sont venus déposer une pétition pour l'an prochain, amène-t-il à titre d'exemple) :
 - Il s'agit donc de la possibilité pour les élèves de choisir entre Choix 1 (4 ST + 2 ECR + 4 options) et Choix 2 (6 ATS + 4 ECR comme cette année). Si cette proposition n'est pas acceptée, le directeur proposera le statut quo, comme cette année (6 ATS + 4 ECR).
- Mme Kendall interroge Mr Forest sur l'ouverture de la direction à présenter la proposition des enseignants 6+2+2. Le directeur répond qu'on verra après le vote si c'est nécessaire.
- Des bulletins de vote sont distribués pour le choix des propositions soumises. Les 15 votants autour de la table doivent préciser si OUI ou NON ils sont d'accord avec la proposition de la direction.
 - Mme Kendall manifeste son malaise parce que la proposition des enseignants n'est pas mise sur la table. Mr Forest évoque la légitimité de l'élection des enseignants au CÉ qui peuvent se prononcer sur le vote et tenir les débats. Mme Kendall aimerait entendre l'opinion de ses collègues sur cette décision. Elle voulait rester transparente et soulever son malaise.
 - Mme Barnouin précise que puisque l'ATS est maintenu, le choix demeure entier.
 - Laureen se dit que ce n'est pas parce qu'un élève a 6 ATS qu'il n'a pas d'option pour autant. Mr Forest clarifie en précisant que l'élève choisit un art obligatoire et que ce n'est pas une option. Il fournit un exemple à l'appui : admettons qu'on ait des



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

options, un groupe plein, si on obtient lors du choix 13 arts plastiques et 17 en musique, l'option retenue sera la Musique.

Commenté [ML15]:

- Mr Forest explique à nouveau que la proposition est de laisser aux élèves le choix individuel de l'une des 2 options précitées.
 - Mme Benaziz affirme que cette question peut toucher plusieurs élèves, de même que leur parcours au Cégep. Si un élève fait un choix et qu'il n'a pas saisi les conséquences, pourra-t-il se racheter? Parce qu'en considérant un élève qui obtient des résultats faibles en Math, s'il veut être ingénieur, ça ne donne rien. L'élève peut être perdu si les explications reçues ne sont pas claires. Mme Benaziz invite les membres du CÉ à prendre ce vote très au sérieux, puisqu'il s'agit du cheminement scolaire des élèves. Elle insiste également sur l'importance de bien expliquer aux élèves ce qu'impliquent respectivement ces choix et leurs débouchés au niveau collégial et universitaire.
 - Mr Forest conclut qu'il s'agit là du débat de l'an prochain.
- Les membres du CÉ passent à l'étape de vote secret. Les résultats obtenus s'énoncent comme suit :
- 7 OUI
 - 5 NON
 - 2 ABSENTIONS
 - 1 VOTE REJETÉ (il n'est pas précisé OUI ou NON sur ce bulletin de vote).

Les élèves détiennent donc le choix individuel entre : 4 ST + 2 ECR + 4 options et 6 ATS + 4 ECR.

Des parents suggèrent qu'au prochain CÉ la direction présente le nombre d'élèves ayant effectué respectivement les choix proposés.

6.5. Avenir du bâtiment Prud'homme : Point informatif

Mr Forest présente avec support visuel l'architecture du pavillon et le met en perspective par rapport aux autres institutions installées autour.

- Le Pavillon Prud'homme est un édifice bizarre, bâti lors de différentes années. L'espace extérieur sera utilisé pour des activités, des jeux. Mr Forest parle du stationnement.
- Le pavillon est ouvert, enraciné dans la communauté avec un espace de verdure. Il est question d'aménagement du bâtiment 242. On y compte 7 petites classes, un espace pour les bureaux administratifs, de petits locaux.



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

- Le gros pavillon compte 9 niveaux différents. Il existe des espaces sombres, donc on prévoit ouvrir un mur, la cour intérieure démolie sera vitrée, avec un escalier monumental. On envisage d'y installer 20 locaux de classes, actuellement on y retrouve 8 classes d'Accueil, avec possibilité d'en ouvrir une 9e.
- Il n'est pas clair que le bâtiment sera donné à St-Luc. Lorsqu'il sera prêt en 2021, on verra. Entretemps, durant les travaux, il est à St-Luc. L'échéancier des travaux constitue par ailleurs un autre problème.
 - actuellement, on parle de rénovation de l'édifice d'en face en décembre 2019.
 - Les classes de Prud'homme vont devoir déménager là-bas durant les travaux de réfection, l'accès au gymnase sera maintenu tout le long (ce sera le seul local accessible à ce moment-là).
 - L'échéancier permettra d'informer les enseignants à l'avance. La présentation des ressources matérielles se fera plus tard.
- Mme Kendall ajoute que l'édifice d'en face comprend 2 locaux de moins que celui de Prud'homme. Mr Forest parle d'ouvrir l'année avec 7 classes d'accueil (sans en ouvrir d'autres) et des locaux à vocation polyvalente. Il est possible que l'échéancier ne soit pas respecté.

Commenté [ML16]:

6.6. PEI : Point informatif

L'école a reçu la visite de l'IB récemment. Une rencontre parents-communauté a eu lieu. Des évaluations ont été réalisées:

Commenté [ML17]:

- Il y a beaucoup à améliorer.
 - Belle qualité de l'équipe enseignante qui est motivée, volontaire, veut améliorer les choses. Les parents aiment les enseignants.
 - L'arrivée de la CP représente un point charnière. Elle répond aux questions des parents, des élèves, des enseignants et maîtrise le dossier.
 - Mr Forest affirme que toutes les réponses sont là, avec beaucoup de promotion auprès des parents au début du parcours du jeune et après on communique peut avec les parents. Il faut tout de même assurer une meilleure communication et éviter les rumeurs.
 - La CP a préparé un guide pour les parents.
- Mme Lehoux informe que les enfants ont un certificat à la fin de leur programme PEI à St-Luc et non un diplôme.



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc
Montréal (Québec) H3X 2H4
(514) 596-5920

- Mr Forest poursuit : il demeure important de clarifier le processus d'admission, l'implantation du nouveau système, déterminer une date le plus tôt possible, organiser une 1^{re} ronde de tirage. Ceux qui ont accepté leur place ont fait un dépôt, il nous faut vérifier les places libres et les combler.
- Les critères d'admission se basent sur :
 - le bulletin du primaire (pas d'inquiétude dans le bulletin)
 - la réussite des jeunes de 6^e année en français et math
 - les bulletins sélectionnés sont placés dans une boîte et on procède au tirage.
 - l'admission se fait par tirage au sort.
- Mme Barnouin demande si aucune sélection ne se fait au niveau des notes. Mme Perreault mentionne la belle qualité de dossiers scolaires présentés.
- Mr Forest parle de voter les critères, sinon c'est flou, changement pratique, ouverture du tirage, il y a un comité qui travaille là-dessus à la CSDM.
- Mme Barnouin avance qu'en math enrichi, pour continuer en PEI, il faut obtenir 80% dans la matière. Selon elle, il ne faut pas envoyer des élèves en échec en PEI. Mr Forest précise que le processus est enclenché en novembre avec des règles peu claires. Mme Barnouin pense qu'on devrait rediscuter au prochain CÉ des critères d'admission au PEI. Mr Forest explique que la CSDM détermine des balises là-dessus.
- Mme Amel décrit le processus d'admission: 60 élèves sont sélectionnés à la pige au 1^{er} tour (30 dans chaque groupe), 11 places sont libérées à la pige au 2^e tour. Mme Perreault fait mention de 110-120 demandes reçues.
- Mme Paquin ajoute que la pige est totalement aléatoire parmi les 110 sélectionnés, sans tenir compte des caractéristiques d'apprenant des élèves. Il importe, selon Mme Yacoubi, de faire attention pour ne pas envoyer les enfants au boucher. Mme Paquin opine que le PEI avec math enrichi pour tous représente en fait un programme élitiste à St-Luc.
- Mme Perreault rappelle qu'on reçoit des références de l'école de provenance des élèves et qu'on analyse plus tard les dossiers. Mme Amel rassure que les élèves de PEI ou destinés à suivre un programme enrichi sont généralement recommandés par les écoles. Ceux qui suivent le programme PEI international ne sont pas seulement les élèves qui obtiennent 99% dans leur bulletin.
- Mme Kendall se préoccupe parce que les enseignants de PEI n'ont pas été consultés, ils l'ont appris par hasard, ils ignorent quels élèves seront acceptés. On ne sait pas non plus ce que veulent les enseignants.
- Mr Forest indique que le prochain tirage pour les 11 places aura lieu le 8 avril prochain.
-

Commenté [ML18]:



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

- Mme Bouchard partage une expérience vécue cette année dans le cadre de l'inscription des élèves. Lors de la porte ouverte, les parents étaient invités à cocher le profil préféré pour leurs enfants. La même soirée, une consultation se donnait dans le local du programme PEI, au cours de laquelle on expliquait de nouvelles procédures. Entretemps, l'école primaire a reçu des directives. Au final, l'inscription de l'enfant ne s'est pas fait à temps dans son école de quartier. Mme Bouchard tenait à nommer cet incident pour éviter toute confusion quant aux inscriptions des élèves de quartier.

- Mr Forest demande d'acheminer le dossier de l'enfant à l'école pour les suites nécessaires.

- Mme Maquiaba aimerait savoir si les élèves en IB seront informés qu'ils suivront les math enrichis. Mr Forest décrit la procédure et Mme Amel spécifie que Mme Bourget a fourni une explication là-dessus.

7. Point du conseil étudiant : Point informatif

- Ayoub remercie la direction pour la journée Beach Club du 14 juin, pour une activité du secondaire 5, la journée thématique de Noël, la journée St-Valentin du 14 février, la journée verte reprise le 21 juin à la Ronde pour les élèves participant.

- Des plaintes ont été formulées sur la nécessité de répandre du sel aux entrées de l'école en prévention de chute sur la glace. Ayoub convient que présentement la saison est passée.
- D'autres plaintes concernent les odeurs de tabac, même de cannabis dans quelques endroits de l'école (extérieur, intérieur parfois).
- Le conseil d'élèves a eu une réunion avec le cuisinier. Il serait préférable de faire usage d'ustensiles réutilisables avec le soutien du Comité de quartier.
- Une séance d'information est prévue pour l'alarme de feu, pour expliquer aux élèves les règles de sécurité, les mesures et consignes. Tous les élèves de l'école bénéficieront d'une pratique de feu.
- La visite du Ministre du transport du 14 mars a été reportée puisque l'école était fermée cette journée-là.

- Laureen rapporte les insatisfactions des élèves du PEI:

- Des revendications ont été recueillies quant aux statistiques des élèves de PEI. Une rencontre a eu lieu avec les secondaires 4 et 5 de PEI. Les revendications portent sur la promesse de bonifier leurs notes de 2%. En 3^e étape de secondaire 5, des élèves ayant obtenu une moyenne de 78% demandent qu'on leur accorde les 2% promis puisqu'ils sont en PEI. Les élèves veulent recevoir des excuses en lien avec cela.



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

- De plus, on leur avait promis un diplôme d'étude internationale durant toute la durée de leur scolarité. Ils ont découvert que ce n'était pas le cas, ils n'obtiendront pas de diplôme PEI mais plutôt une attestation.
 - Mme Perreault confirme que les 2% ont été accordés, elle a acheminé la liste des élèves PEI devant recevoir ces 2%.
 - On reproche que des informations erronées sur le PEI aient circulé au début. Il y a quelques années, une cohorte d'élèves avaient pris l'initiative d'effectuer un voyage à l'étranger. La fille de Mme Barnouin faisait partie de cette cohorte. Le voyage ne s'intègre pas pour autant au programme PEI de St-Luc.
 - Mr Forest s'est rendu compte que de nombreuses informations vraies ou fausses sont transmises aux élèves. Il confirme qu'une personne ressource s'est entretenue avec les élèves et que les classes ont été rencontrées séparément.
 - Ayoub rapporte qu'une explication claire est attendue au Conseil d'élèves.
 - On se pose également des questions sur la cotisation versée pour le PEI, à quoi ça sert?
 - Les élèves poursuivent avec leur point d'information:
 - la journée thématique a eu lieu, la cabane à sucre est fixée au 18 avril prochain, un rapport sur la saleté/l'insalubrité a été acheminé pour les toilettes, l'abreuvoir, le papier de toilette.
 - les élèves constatent le retard de la STM, les navettes de l'école ne passent pas. Mr Forest assure que les navettes vont passer. Des décisions sont prises tous les matins pour gérer les retards. Mme Amel ajoute que les navettes sont en fait un service de courtoisie offert aux élèves de St-Luc, et ces derniers doivent les prendre aux heures régulières. Si on enregistre un problème au niveau d'un autobus ailleurs, les navettes seront déplacées en renfort. La STM exige des élèves qu'ils prennent les navettes à l'heure. Mme Amel rappelle que les heures de passage des autobus sont indiquées sur la porte.
8. Point des enseignants : Point informatif
- Mme Kendall informe que les enseignants des classes d'accueil vivent des difficultés et ont le sentiment d'être incompris. Les élèves débutent dans un groupe avancé, on les change ensuite de place de façon non recommandable du point de vue des enseignants. Elle amène le fait qu'on veuille remplir les classes à tout prix au détriment de ce qui est considéré comme bien-être des élèves. Une discussion a été enclenchée avec la direction à ce propos, le terrain d'entente s'avère glissant à cause de la pénurie d'enseignants.
 - Mr Forest questionne les enseignants quant à leurs attentes par rapport au CÉ. Mme Kendall s'attend à une ligne de conduite claire sur ce qui est acceptable ou non pour un élève immigrant par exemple placé dans un groupe.



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

- Mme Yacoubi propose d'ajouter à l'ordre du jour du prochain CÉ un point sur les attentes des enseignants envers le CÉ.
- Mme Lehoux s'interroge sur le pouvoir réel des parents par rapport au nombre de classes voulues et l'effectif requis. Mme Yacoubi renchérit qu'il est vrai qu'on rapporte les situations difficiles vécues par les enseignants, mais les parents veulent savoir quoi faire avec ces informations.
- Mme Kendall convient que, puisqu'une décision ne peut être apportée sur ce sujet en CÉ et qu'on doit respecter le droit de gérance de la direction, on peut en faire des points d'informations.
- Mme Benaziz recommande que les enseignants fassent des suggestions, partagent les situations vécues, les réussites, les mises en échec, les progrès accomplis. Mr Forest réitère que cela demeure un point d'information, le CÉ ne peut formuler de suggestion là-dessus. Il reste ouvert à la discussion et demeure à l'écoute des enseignants.
- Mme Benaziz affirme que le droit des parents = droit de l'enfant = droit de l'enseignant, notamment pour le classement de l'enfant, les tests à passer, le système en place, comme la question de la pige pour le PEI. Ce serait bien d'ouvrir la porte pour la prochaine fois.

9. Point des autres membres « école » et de la communauté

- C'est la deuxième rencontre à laquelle les membres de la communauté n'ont pas assisté. Mme Benaziz encourage à faire un suivi auprès de l'organisme À deux mains. Pour le YMCA, personne ne n'est présentée cette année. Y a-t-il eu confirmation ou suivi auprès d'eux ? Après 3 absences, quelle décision sera prise?
- Mr Forest aborde la question de dates retenues dans le calendrier scolaire. Le 15 avril, préalablement déterminée comme pédagogique, sera une journée de classe pour les élèves pour rattraper la journée perdue le 15 février en raison de la tempête de neige.
- Mme Paquin indique que les élèves qui se rendent en Floride manqueront 4 jours d'école.
- Point de Mme Amel :
 - Elle soumet comme idée de proposer sur le site internet de St-Luc un espace pour présenter des points positifs, les bons coups réalisés. Il serait en effet agréable que les parents connaissent les points positifs, qu'on y adresse des lettres d'excellence aux élèves, comme une publicité positive à alimenter sur le site web de l'école.
 - Mme Benaziz trouve intéressant d'annoncer sur le site les activités à venir et d'encourager les parents à y participer.
 - Mr Forest informe que Mme Valérie Hénault, directrice adjointe pour les secondaires 1 et 2, s'occupe du site internet de l'école.



École secondaire Saint-Luc

6300, chemin de la Côte-St-Luc

Montréal (Québec) H3X 2H4

(514) 596-5920

- Mme Barnouin pense qu'on pourrait encourager les parents à faire des témoignages sur le site de l'école.
- Laureen encourage à diffuser sur le site l'annonce de la comédie musicale et d'autres activités à venir.

10. Point de notre représentant au Comité de parents CSDM

Rien à signaler.

11. Varia :

Aucun point en varia.

12. Levée de l'assemblée :

La rencontre est levée à 22 h 20.

Mme Marie-Hélène Luly
parent bénévole



**Commission
scolaire
de Montréal**